

## **SUBVENTIONS POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX pour la recherche en sciences humaines**

### Description

Le but des subventions pour les déplacements internationaux est de procurer une aide financière (jusqu'à 1 500 \$) afin d'encourager et faciliter la diffusion des résultats de recherche de haut calibre réalisés par la Faculté des sciences de la santé (FSSc). La participation des chercheurs en tant que représentants de la FSSc et de l'Université aidera à établir et promouvoir la réputation de la FSSc et de l'Université d'Ottawa sur le plan international. Les octrois serviront uniquement à rembourser les coûts de déplacement.

Ces coûts incluent les frais d'inscription à la conférence, le transport, l'hébergement et les frais de subsistance jusqu'à un maximum de 1 500 \$ par subvention. Les candidats retenus ne peuvent pas soumettre une nouvelle demande de financement avant au moins un an après l'octroi.

### Admissibilité

Seuls les chercheurs présentant des résultats de recherche qui s'alignent avec les sciences humaines peuvent postuler. Parmi les disciplines qui peuvent être considérées pour la demande notons : archivistique, communication et études des médias, histoire, philosophie, études religieuses, études du loisir, anthropologie, criminologie, démographie, sciences économiques, éducation, urbanisme et aménagement régional, études environnementales, folklore, géographie, relations industrielles, droit, sciences administratives, gestion des affaires, sciences politiques, psychologie, travail social, sociologie, études interdisciplinaires et études des femmes. **La priorité doit être accordée aux chercheurs en début de carrière (premiers 5 ans) qui ne détiennent pas de fonds du CRSH et qui prévoient faire demande à un organisme externe au cours des 18 prochains mois.**

Pour être admissible, le candidat doit aussi:

- Détenir un poste permanent ou menant à la permanence à la FSSc
- Démontrer l'harmonisation du projet de recherche dans les sciences humaines
- Avoir l'intention de demander un financement auprès d'une agence externe au cours des 18 prochains mois
- Démontrer l'importance de la conférence (taille, internationalité, pertinence par rapport à la recherche, implication d'organisations professionnelles internationales ou nationales, etc.)
- Fournir une preuve de la participation du membre de la faculté et du stagiaire à la conférence ; le stagiaire doit être membre de la FSSc
- Si vous avez déjà bénéficié d'une subvention pour déplacements internationaux, vous devez également inclure la preuve d'une demande de financement auprès d'une agence externe, dans les 18 mois suivant la réception de la bourse de voyage, ainsi que l'acceptation d'un article évalué par des pairs en rapport avec les données présentées lors de la conférence précédemment financée par la subvention de déplacement

**Les chercheurs ne peuvent pas obtenir cette même subvention pour deux années consécutives**

### Dates limites

Il n'y a pas de date limite pour cette opportunité. Les demandes seront évaluées sur une base continue.

Les demandes doivent être acheminées par courriel au bureau de la recherche de la Faculté des sciences de la santé ([fssrecherche@uottawa.ca](mailto:fssrecherche@uottawa.ca)).

### Procédures

Les candidats soumettre un formulaire d'application pour appui aux activités de dissémination des connaissances et réseautage, dûment rempli, accompagné de :

- Lettre de présentation énonçant comment la requête remplit les critères d'admissibilité au financement (maximum de 2 pages) ;
- Un budget qui n'excède pas 1 500 \$. Les items peuvent inclure les frais d'inscription, les frais de transport, d'hébergement et de subsistance reliés aux journées officielles de la conférence plus 2 journées pour le voyage
- Une copie du résumé de la présentation et preuve d'acceptation par les organisateurs de la conférence ;
- Un CV abrégé (CV commun ou équivalent)

### Examen des demandes

Un nombre limité de bourses étant disponible, les demandes seront évaluées et sélectionnées par le comité de la recherche de la Faculté, qui est présidé par le vice-doyen à la recherche et comprend un membre de chacune des écoles de la Faculté. L'allocation annuelle accordée permettra de supporter deux concours (mai et décembre) et jusqu'à trois octrois par concours.

Le bureau de la recherche accusera réception de toutes les demandes. Tous les candidats seront notifiés de la recommandation du comité de la recherche, et recevront des commentaires à l'issue de l'évaluation facultaire.

### Procédures post-conférences

Après réception de la décision du comité de la recherche, le professeur doit s'assurer de communiquer avec l'agent financier de son école pour organiser le remboursement de ses frais suite à la conférence. Reçus originaux / factures sont requises une fois l'application approuvée, selon les règlements et procédures de l'Université d'Ottawa pour les demandes de remboursements; [Règlement 21](#) et [Méthode 16-11](#). Les demandes d'avance de fonds doivent être soumises sur la plateforme Concur et inclure l'approbation de l'octroi par le comité de la recherche de la FSSc afin de permettre au service des financiers d'exécuter la requête.